



Mon rôle

En tant que vérificateur·trice, vous contrôlez la qualité des notices et des documents déposés dans [SERVAL](#).

Pourquoi saisir les publications dans SERVAL?

L'UNIL contribue au développement, au progrès et à la prospérité de la collectivité, ce qui la rend garante de l'intégrité du patrimoine scientifique qui en est généré. SERVAL permet un archivage pérenne des documents scientifiques produits à l'UNIL et leur [diffusion et promotion](#). Il permet également de participer au mouvement de l'Open Access en répondant aux exigences en matière de libre accès des bailleurs de fonds en suivant [la voie verte](#).

Mes droits

Les auteur·e·s sont responsables du contenu qui leur appartient, vous ne pouvez pas modifier les métadonnées ni les documents dans SERVAL.

Vous avez le droit de lecture sur toutes les notices de votre périmètre.

Vous avez accès à une interface *ad hoc* pour communiquer directement avec tous les auteur·e·s d'une notice et **les inviter à corriger** leurs notices ou le document associé.

Contrôle des documents dans SERVAL

Pour vérifier les documents dans SERVAL, vous aurez besoin d'avoir des **bases solides sur l'Open Access et le droit d'auteur**. Vous pouvez suivre la formation à distance « [La recherche à l'ère de l'Open Access](#) » à votre rythme sur Moodle. Consultez également le guide « [L'Open Access et le droit d'auteur](#) » ([Version EN](#)).

Si vous avez des doutes sur les droits et obligations des auteur·e·s en relation avec le partage du PDF de leurs publications, [consultez Papago](#), votre assistant personnel Open Access.

Des fiches-ressources, que vous pouvez partager librement avec les auteur·e·s, sont aussi à votre disposition:

- [Les couleurs de l'Open Access \(Version EN\)](#)
- [Puis-je déposer mes anciennes publications dans SERVAL? Aide-mémoire \(Version EN\)](#)
- [Comment rendre votre recherche accessible à tous gratuite et légalement? \(Version EN\)](#)

Transférez vos connaissances aux auteur·e·s autant que possible afin de les rendre plus autonomes à l'avenir!

Dispositions facultaires

Chaque faculté peut définir des dispositions additionnelles concernant la vérification des notices et documents déposés dans SERVAL. Informez-vous auprès de votre faculté pour les connaître.